



Par Jean-Louis Stalder, président



Prévoyance et santé : le Spelc en première ligne !

Dans un contexte marqué par de profondes évolutions de la protection sociale des enseignants, le Spelc a pleinement assumé son rôle : défendre, avec constance et détermination, les spécificités de l'enseignement privé sous contrat.

S'agissant de la prévoyance, le Spelc est un acteur central des négociations menées en intersyndicale. Face à la dénonciation de l'accord existant par les organisations professionnelles, nous avons obtenu une prolongation jusqu'en décembre 2026. Ce résultat garanti aux personnels une continuité de droits et, surtout, laisse le temps indispensable pour construire un nouvel accord ambitieux, conforme aux besoins des enseignants du privé.

Dans le même esprit de responsabilité, le Spelc appelle à ne pas céder à la précipitation. Alors que le président de la confédération de l'enseignement privé non lucratif (CEPNL) invitait à adhérer dès le mois de mars à la prévoyance facultative de l'État, nous avons clairement recommandé d'attendre la rentrée de septembre. Ce choix est stratégique : il vise à donner toutes les chances aux négociations en cours d'aboutir à une solution spécifique, adaptée à nos réalités professionnelles et respectueuse de notre cadre propre.

Concernant la complémentaire santé obligatoire, notre position est tout aussi claire. Le Spelc conteste l'application à l'enseignement privé sous contrat du dispositif porté par l'État, notamment le contrat MGEN. En effet, les organisations syndicales représentatives de l'enseignement libre catholique n'ont pas été consultées et ne sont donc pas signataires de l'accord ministériel. Dans ces conditions, il est très contestable de rendre la souscription à la complémentaire santé MGEN obligatoire.

C'est pourquoi le Spelc revendique avec force l'ouverture de véritables négociations pour un accord spécifique à l'enseignement privé sous contrat, construit avec les organisations syndicales représentatives de la branche. Notre exigence est simple : garantir aux enseignants une protection sociale juste, adaptée et négociée.



**Le Spelc conteste
le contrat MGEN.**

Le Spelc restera pleinement mobilisé. Fidèle à ses valeurs d'indépendance et de responsabilité, il se battra jusqu'au bout pour défendre les droits des personnels et préserver les spécificités de l'enseignement privé sous contrat.



Photo de couverture : © Cetacons-stock.adobe.com

Spelc
au cœur
de l'action

Organe de la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique
192 bis, rue de Vaugirard
75 015 Paris
Tél. 01 58 10 13 13

Directeur de la publication :
Jean-Louis Stalder
Coordinatrice :
Valérie Doumet

Conception et réalisation :
Bayard Service
23 rue de la Performance
Europarc - BV4
59 650 Villeneuve-d'Ascq
Tél. 03 20 13 36 60
www.bayard-service.com
Numéro de support : 13 000

Secrétaire de rédaction :
Romain Pénisson
Rédactrice graphique :
Nelly Denos

Impression :
Media Graphic
ZA l'Enseigne de l'Abbaye
35830 Betton



Route : Mailtech (Verson - 14)

CPPAP : 0928 S 06 619
ISSN : 2804-8571

Photos : Spelc, sauf mention contraire



Fédération nationale des SPELC

@FederationSPELC

Fédération nationale des SPELC

spelc.fr

federation-nationale-des-spelc

